

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE EN FRANCE

Travaux parlementaires. — L'impôt sur le revenu. — L'affaire Montagnini.

Et la route du Parlement continuait à tourner à vide. Toujours des questions et des interpellations ou bien des menues brouilleries, mais aucune des grandes lois qu'attend la démocratie n'est encore dans l'engrenage. Et il n'y a dans ce fait aucune responsabilité gouvernementale ; disons même que cet arrêt dans l'œuvre productive du moulin parlementaire semble être une protestation discrète contre l'ardeur réformatrice du cabinet Clemenceau.

Le Sénat détient en effet deux projets de lois qui feraient le bonheur des radicaux socialistes s'ils étaient votés. Mais les Commissions chargées de les étudier emploient toute leur énergie à enterrer l'un et l'autre. Pour le rachat de l'Ouest, la tactique est d'obliger le ministre à reprendre de vieilles négociations avec les C^o pour le simple élargissement du réseau d'État. M. Barthou refuse d'accepter cette solution et c'est le Sénat qui départagera les adversaires.

Pour les retraites ouvrières, la question est encore plus compliquée puisqu'il s'agit de grosses additions au budget annuel. Et c'est pourquoi les Pères Consécris font une opposition de « lords » à un projet qui a été longuement débattu à la Chambre et précédé d'études minutieuses. La Commission déclare que les renseignements qu'elle possède sont insuffisants et elle reconstruit l'enquête qui peut durer... longtemps. Ah ! s'il s'agissait d'une aggravation de nos charges militaires ! Au fond c'est toujours la même lutte qui se poursuit, il faut que la démocratie choisisse entre les budgets monarchiques et les budgets d'assistance sociale : elle ne peut supporter les deux. Et il faut qu'elle se contente d'une armée défensive.

A la Chambre, la Commission de législation fiscale travaille et cherche à aboutir. Elle étudie sérieusement le projet d'impôt sur le revenu présenté par M. Caillaux et cette semaine une expérience intéressante a été faite dans une commune de l'Oise pour constater les résultats financiers de la loi.

On ignore encore ce que pense de cet essai la sous-commission qui s'est transportée dans le village en question mais l'optimisme des reporters qui ont suivi le ministre des finances indique qu'il y a eu succès. Et l'on aurait ainsi démontré que la fameuse inquisition fiscale dont parlent les journaux conservateurs, n'est qu'un épouvantail à moineaux.

C'est sur les « papiers Montagnini » que s'évertuent les polémiques de la presse. On connaît l'origine de cette histoire. Malgré la rupture du Concordat, le Vatican conservait à Paris un représentant caché de ses idées et de ses actions ; ce représentant, c'était Montagnini. Un jour vint où les intrigues du « monsignor » parurent intolérables au gouvernement ; c'était à la fin de 1906, lorsque l'agitation des inventaires avait démontré une organisation méthodique de la guerre civile.

M. Montagnini fut expulsé et on saisit ses papiers ; ce qui est normal pour tous les étrangers expulsés. Et on trouva dans les tas une correspondance édifiante qui démontra : 1° que c'est bien de Rome qu'est parti le mot d'ordre pour une tentative de guerre religieuse en France et 2° que le Vatican a tout fait pour empêcher le roi d'Espagne de venir rendre visite au président de la République.

Le Vatican a d'abord nié la véracité des papiers publiés ; puis il s'est mis à plaider les circonstances atténuantes. Mais les deux faits sont graves et aideront le Cabinet à démontrer que son action anticléricale est nécessaire.

A L'ÉTRANGER

La nouvelle Douma Russe.

La Douma s'est réunie dans le palais de Tauride, il semble que l'ouverture de la session s'est faite avec moins d'aparat que l'an dernier. Et M. Stolypine a bien raison d'être inquiet puisque sa répression féroce n'a pu empêcher les 2/3 de la nouvelle assemblée de revenir plus anti-tsaristes que jamais.

Et même l'élection du président a prouvé que les divisions de parti, si marquées à la première Douma, vont s'effaçant ou s'atténuant dans celle-ci, c'est le bloc de gauche qui s'est formé sur le nom de M. Golovine, présenté par les cadets et proclamé par 350 voix contre 96.

LE FUREUR.

Le cœur à droite...

Si nous ajoutons foi aux informations venues d'Italie, il faut croire qu'on est furieux au Vatican contre le gouvernement français.

Cet état d'esprit n'est pas assez nouveau pour qu'il puisse nous étonner ou moins encore nous émouvoir. La République a grandi sous les malédictions du Pape. Les pays rebelles à l'influence du Saint-Siège sont prospères et puissants. Ceux sur qui sévit son amitié sont faibles et pauvres. Voilà une simple comparaison qui prouve que d'avoir le Pape dans ses affaires, cela ne les arrange pas du tout. Il semble que sacolère soit moins redoutable que son amitié et l'on se redoutait presque tenté d'écrire que la haine du Pape est un bienfait de Dieu !

Ceci soit dit en manière de consolation et pour que nos concitoyens ne s'alarment pas plus qu'il ne convient de la fureur manifestée contre la France par Pie X et M. Merry del Val, son compère... Ce nouvel accès, au cours duquel le Secrétaire d'État du Vatican alla jusqu'à nous menacer de l'intervention de plusieurs puissances, fut provoqué par les indiscretions commises à propos des papiers Montagnini.

M. Merry del Val a déclaré, paraît-il, aux diplomates accrédités auprès du Saint-Siège que celui-ci n'avait eu qu'un tort : « Celui de ne pas supposer que le gouvernement de la République pousserait si loin le mépris du droit des gens ! »

Le droit des gens ! Jusqu'ici il était reconnu que le premier de tous les droits de tous les gens consistait à pouvoir vivre en paix chez soi. Le Vatican semble avoir fait comme ce médecin de Molière qui, dans une dissertation savante, plaçait le cœur à droite. Sur la remarque qu'on lui en faisait, cet homme de l'art répondait : Nous avons changé tout cela !

M. Merry del Val agit de même. D'après lui, il existe désormais pour les gens un droit d'aller tout chambarder chez leurs voisins. On admettait généralement qu'une personne, voyant des intrus casser sa vaisselle et renverser les meubles de son appartement, était autorisée, sans violer le droit des gens, à appeler les gendarmes. M. Merry del Val a changé tout cela et aujourd'hui, s'il faut l'en croire, les gendarmes ne devraient intervenir que pour empêcher le propriétaire des meubles de gêner ses envahisseurs dans leur agréable opération. Il ne s'agit que de s'entendre, voyez-vous. Dès qu'on est d'accord sur quelques principes, les contestations disparaissent.

Mais, en attendant l'instauration de ce nouveau régime, il nous semble que l'honnête homme molesté aurait quelques arguments d'une certaine force à faire valoir.

— Vous n'aviez pas le droit, lui oirie le voleur, de faire perquisitionner chez moi.

— Mais, mon ami, aviez-vous le droit de me voler ? Et puisque les preuves de ce vol étaient chez vous, il fallait bien qu'on allât les y prendre. Je ne demandai qu'à ne pas faire votre connaissance ; mais ce n'est

pas moi qui vous ai appelé. Et puis, voyez-vous, il y a un excellent moyen de ne pas craindre les gendarmes, c'est de n'être pas un voleur !

L'italien Montagnini, sous les ordres de l'espagnol Merry del Val, organisait en France la révolte des populations catholiques : il occupait la liberté que nous lui laissions à préparer des manifestations contre les Inventaires. Même, chose encore plus grave, il s'employa de tous ses efforts à empêcher le Roi d'Espagne de venir en France. Bref, il s'ingéniait à causer à la République et à la France le plus de mal possible.

M. Merry del Val, d'entrer chez lui pour y prendre les preuves de ses complots.

Mais, saint homme, repondez sans vous fâcher ! Avait-il le droit de compléter contre la République ? S'il n'y avait pas eu complot, n'aurait pas eu à se rendre chez lui pour en saisir les preuves. La faute est donc à lui, si l'on a troublé sa demeure. Qu'auriez-vous fait à la place de la République ? Parmi les droits des gens figure en bonne place celui de ne pas recevoir de coups. La République s'est tout simplement débarrassée de quelqu'un dont la seule occupation était de lui taper dessus.

Et, ma foi, sauf dans le monde renversé, je ne vois pas bien comment on pourrait condamner la République.

La vérité, c'est que le Vatican est furieux des révélations déjà faites et de l'effet désastreux qu'elles risquent de produire. Que sera-ce quand on saura tout ?

Emile LAPORTE.

Chambre des Députés

Séance du 7 mars 1907

PRÉSIDENCE DE M. BERTEAUX

M. Girod adresse au ministre de la guerre une question sur la durée des cours à l'école d'administration de Vincennes.

La durée de ces cours a été réduite de 10 mois à 5 mois par une circulaire du 19 juillet dernier.

On aurait mieux compris que cette école, qui a rendu de grands services, fût développée de façon à ce que deux années fussent consacrées à l'enseignement général et professionnel.

Sur les réclamations de l'orateur, M. Etienne, ministre de la guerre, maintient le statu quo pour les élèves officiers de l'intendance, mais la circulaire s'applique aux élèves officiers du service de santé, de l'état-major, de l'artillerie et du génie.

Cette organisation est manifestement contraire à la loi du 28 avril 1900.

D'autre part, la durée des cours est certainement insuffisante pour acquérir les connaissances énumérées dans le programme.

M. le ministre entend-il maintenir la circulaire de juillet dernier ? L'orateur fait appel à ses sentiments de justice pour accorder aux officiers d'administration les satisfactions légitimes auxquelles ils ont droit.

M. le ministre de la guerre est absolument d'accord avec M. Girod sur l'instruction à donner aux élèves de l'école d'administration. La circulaire du 19 juillet n'est pas en harmonie avec la loi du 18 décembre 1905.

Des mesures récentes ont été prises pour que les officiers d'administration du service de santé ne soient plus tenus de faire un stage de six mois au Val-de-Grâce. Les autres officiers d'administration resteront à l'école tout le temps qu'ils doivent y passer. Leur instruction sera donc complète et M. Girod a ainsi satisfaction.

M. Girod remercie le ministre de sa déclaration.

L'incident est clos.

La Chambre reprend ensuite, devant une salle à peu près vide, la discussion sur les graines oléagineuses.

M. Suchet achève son discours pour réclamer le relèvement des droits de douanes.

Puis M. Fleurant entame une réplique

mais l'orateur est le premier à demander le renvoi de la discussion.

M. Flandin dépose son rapport sur la liberté des réunions publiques. On le discutera lundi.

Et la séance est levée.

Séance du 8 mars 1907

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Berry demande à M. Clemenceau les mesures prises pour éviter à Paris l'épidémie de variole qui sévit dans le Nord.

M. Clemenceau dit que les mesures vont être prises et l'incident est clos.

La Chambre discute les interpellations sur la loi du 20 novembre 1906. Plusieurs orateurs parmi lesquels MM. Puech, David, Reinach, Dubois, de Dion, Bedouce, Engerand, prennent part à la discussion qui est renvoyée à une séance ultérieure.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 8 mars 1907

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

M. Dubost donne lecture d'une lettre du président du Sénat d'Italie remerciant le Sénat français des témoignages de sympathie adressés à l'occasion de la mort du poète italien Carducci.

Le Sénat reprend la discussion du projet concernant la compétence territoriale des notaires en résidence dans certains ressorts de Justice de paix : le projet est voté.

Le projet de loi portant création d'un corps d'ingénieurs d'artillerie navale est voté.

Et la séance est levée.

EN RUSSIE

Un attentat à Varsovie

Avant-hier, un jeune homme a lancé une bombe dans l'appartement du prince Argutynski, directeur de l'école supérieure du gouvernement. L'explosion a détruit l'appartement du prince. Ce dernier n'a pas été blessé, l'individu s'est enfui.

À la même heure, dans le faubourg de Praga, un homme a trouvé une bombe sous une pile de bois, il a voulu l'examiner, mais la bombe en faisant explosion, le tua.

Une lettre de Kouropatkine

Le Ruski Invalid, organe du ministère de la guerre, publie une lettre du général Kouropatkine, adressée à l'état-major, et réfutant l'assertion d'après laquelle son rapport sur la guerre ne serait pas documentaire.

Le général Kouropatkine affirme avoir fait usage pour son ouvrage de tous les documents officiels et autres.

Audacieux Bandits

Huit hommes armés, vêtus en étudiants, ont pénétré dans les bâtiments de l'Université de Moscou et ont enlevé une somme de 40 à 50,000 roubles contenues dans un coffre-fort. Les personnes qui se trouvaient là n'ont pas osé intervenir. Un inspecteur de police, qui s'était mis à la poursuite des voleurs, a été tué.

CHRONIQUE

UN FAUX LITTÉRAIRE

Il faut que ce soit une étrangère qui vienne cette fois nous donner une leçon de science et de probité littéraire, c'est une anglaise, Mme Macdonald, qui a trouvé la vraie réponse savante aux insinuations malveillantes de Jules Lemaitre dans ses conférences contre Rousseau.

L'étude critique de Mme Macdonald nous révèle un point d'histoire bibliographique qui ne manque point de faire grand bruit dans le monde des lettres, ainsi que parmi les fervents « Rousseauistes » qui ont essayé de rétablir la vérité au sujet de l'auteur de l'Emile.

Le livre de Mme Macdonald apporte la preuve définitive du travail de

falsification auquel Grimm et Diderot se livrèrent sur le manuscrit des Mémoires de Mme D'Épinay, ce travail avait pour but de perdre Jean-Jacques Rousseau dans l'esprit de la postérité et de se venger sur sa vie de succès remportés par son œuvre ; la besogne d'altération porterait, dit-on, sur cinquante chapitres de Mémoires, et viserait surtout les passages du texte relatif à Rousseau.

Cette trouvaille est tout simplement une révolution littéraire ; la tradition de dénigrement qui enveloppait le philosophe de Genève depuis les études de St-Marc-Girardin, Schœber et Ste-Beuve, vient de recevoir un coup fatal dont elle ne se relèvera pas quoi que soit le talent de ceux qui se plaisent encore à la répandre.

Rousseau apparaîtra à la postérité tel qu'il fut, à peu près tel qu'il se montra dans ses Confessions, et tel en tout cas que nous le peignons les mémoires authentiques de Mme D'Épinay, enfin retrouvés.

Le fond de son caractère était la bonté, la naïveté, et une certaine sauvagerie d'où lui vinrent la plupart de ses malheurs. Doué d'une imagination puissante et sensuelle, d'une intelligence orgueilleuse et systématique, les qualités de son esprit ne furent jamais en harmonie avec la candeur et la faiblesse timides de son caractère. Il avait l'âme hautaine d'un héros de Plutarque ou de Corneille, mais il ne put, pas plus que Corneille, éviter la bassesse et la flatterie inévitables ; il y a deux Rousseau, le Rousseau du discours sur l'inégalité et celui des Charmettes ; de même qu'il y a deux Corneilles, celui des tragédies et celui des dédicaces.

L'âme littéraire de ces deux hommes ne peut fraterniser harmonieusement avec leur âme de tous les jours ; d'avoir gravi le Sinaï les empêcha de retrouver dans la plaine les chemins courus de la platitude et de l'honnêteté vulgaire ; il faut être un grand mais pour être un parfait honnête homme, élégant et impeccable, et pour être honnête homme selon le monde, élégant, et impeccable, il faut avoir du savoir faire, et de l'habileté et de l'industrie, que n'ont point toujours les hommes sublimes qui nous ont montré par des phrases les sublimes sommets de la vertu !

Et cependant je n'oserais point dire qu'il n'y avait en Rousseau que le littérateur de sublime ; car l'homme savait s'attendrir jusqu'aux larmes, et il y a dans ses œuvres des résonances sentimentales qui viennent à n'en pas douter de son âme de tous les jours. Et encore que l'on ne veuille pas faire de l'instinct sympathique le fondement de toute morale, il faut bien avouer que ceux qui ont beaucoup senti et souffert pèseront plus que les indifférents et les neutres aux balances éternelles.

Et puis la vraie supériorité morale de Rousseau sur les hommes et sur les femmes de son siècle (sauf exception), fut qu'il avait le goût, ou en tout cas le sens du perfectionnement intérieur.

Voltaire, Diderot, Grimm, Frédéric II, M^{me} de Deffand, M^{me} de Lespinasse, Catherine de Russie, avaient des vertus sociales ; mais ces têtes illustres ne concevaient point de vertus intérieures.

Ces hommes et ces femmes furent actifs, serviables, bons camarades, mais ils furent menteurs, égoïstes, violents et cyniques. Toute leur capacité et tout leur idéal moraux se réduisirent dans ce mot, qui venait d'être inventé : la bienfaisance. Ils s'efforcèrent, parfois péniblement, vers la bienfaisance ; ils ne s'efforcèrent pas vers la pureté intérieure.

Rousseau connut le tourment mystique de la perfection individuelle ; peut-être serait-il exagéré de dire, comme on l'a dit, qu'il se haussa sur le tard à la moralité ; car il se haussa surtout sur le tard à l'idée fixe et à la folie ; mais au moins doit-on reconnaître qu'il fut toute sa vie agité par le sentiment moral du remords ; si Rousseau fut à son tour menteur,

égoïste, violent et cynique, il ne le fut pas avec calme. Ses confessions sont le sursaut ému d'une âme protestante qui se rebelle contre ses imperfections et parfois se châteie et se maudit elle-même, comme un moine de la Thèbaïde maudissait ses faiblesses et ses tentations.

Un grand feu purificateur de remords et de repentir passe sur ces confessions inouïes et merveilleuses, et en fait comme une sorte de catéchisme où l'on peut cueillir même entre deux mauvais exemples, une exquise fleur de repentir.

Ce souci moral de la perfection intime fait pardonner à Rousseau bien des défauts. La supériorité de cet égoïste forcé sur les autres égoïstes qui suivirent, Werther, René, Adolphe, Obermann, jusqu'à l'égoïste forcé de M. Maurice Barrès, ce Chateaubriand du nationalisme, c'est qu'il n'oublie point d'exiger du « moi » de la douleur, du repentir et du remords, toutes les fois que le « moi » s'écarte de l'impératif hautain qui est au-dessus de tous les « moi » possibles.

MATHOS.

INFORMATIONS

La délégation des Gauches et le repos hebdomadaire

La délégation des gauches s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Sarrien pour s'occuper de l'attitude à prendre au moment de la discussion prochaine des interpellations des questions sur l'application de la loi sur le repos hebdomadaire. On sait que chacun des groupes représentés à la délégation avait rédigé un ordre du jour devant servir de sanction au débat ; tous ces ordres du jour ont été discutés.

Au sein de la délégation, aucun n'a obtenu de majorité. Finalement MM. Rabier et Delcassé ont déposé chacun un ordre du jour presque identique, qu'ils venaient de rédiger. Celui de M. Delcassé a été adopté à une forte majorité. En substance, il implique la confiance de la Chambre dans le gouvernement pour faire appliquer la loi dans son principe et le chargeant d'y apporter les modifications dont l'expérience a démontré la nécessité.

Le droit de réunion

La commission des réunions publiques de la chambre a examiné le projet de loi, retour du Sénat, portant suppression de la déclaration de réunion publique.

M. Groussier a proposé de revenir au texte voté par la chambre, ce qui a été repoussé à l'unanimité moins une voix, la sienne.

Le texte du Sénat a été adopté, et M. Etienne Flandin a été chargé de déposer immédiatement sur le bureau de la chambre un rapport dans ce sens.

La France et la politique intérieure de l'Espagne

On sait que des dépêches de Rome inspirées par le Vatican ont insinué que le gouvernement « aurait tenté d'exercer une action sur la politique intérieure de divers pays, notamment de l'Espagne et de l'Italie ». A ces informations, l'Agence Havas oppose aujourd'hui le démenti le plus catégorique.

Les curés de Paris démissionnent

Le Figaro annonce que deux curés de Paris, MM. Lefèvre de Saint-Denis du Sacrement, et Mailles, de Saint-Gervais, viennent de se démettre de leurs fonctions, en raison des difficultés de la situation actuelle. Le Figaro annonce aussi que ces deux démissions seront suivies de plusieurs autres à bref délai.

On voit par cet exemple, que l'intransigeance de Pie X décourage peu à peu le clergé par les difficultés qu'il ne cesse de lui créer

Petites Nouvelles

On mande de Kingston que de légères secousses de tremblement de terre ont été ressenties. Elles ont été suivies dans la soirée par une secousse plus forte.

CHRONIQUE LOCALE

L'Assistance aux vieillards

La loi sur l'assistance aux vieillards fonctionnait à cette heure, dans presque toutes les communes du département.

Les conseils municipaux ont établi la liste des vieillards indigents et infirmes qui doivent être secourus.

Cette loi a été appliquée avec une sollicitude grévera sans doute les budgets communaux, mais ses bienfaits n'en sont pas moins importants et d'une haute portée sociale.

On voyait avec peine, que dans un grand nombre de communes, des malheureux après une vie toute de labeur, étaient réduits à vivre de la charité publique, à attendre le croûton de pain d'un voisin apitoyé.

Les bureaux de bienfaisance étaient impuissants à soulager ces misères parce que leur budget n'était pas assez élevé, et puis parce que souvent la distribution des fonds n'était pas faite au prorata des besoins, des misères.

nous avons voulu parler de cette croyance qui s'attache aux dogmes du catholicisme.

« Le jeune homme pauvre » avouera bien que les dogmes de l'Eglise ne résistent guère aujourd'hui à la discussion.

L'Eglise peut se considérer toujours comme la cité céleste, l'empire des âmes; ses prêtres ont le droit, si ce leur plaît, de se dire les ministres de Dieu, les dispensateurs des jouissances infinies dans l'au-delà, mais la masse ne se laisse plus illusionner.

Si jadis elle a eu une foi absolue en ces dogmes, depuis longtemps ceux qui étaient chargés de la maintenir dans cette foi l'ont amenée par leur attitude à une réserve, à une indifférence, puis à ce scepticisme contre lequel le miracle même ne pourrait rien.

C'est que l'Eglise a rempli dans notre vallée de larmes plus qu'une mission divine; elle s'est taillée de belles tranches dans le domaine terrestre; c'est que ses auxiliaires, capucins, dominicains, eudistes, assomptionnistes, jésuites surtout n'ont pas prouvé leur mépris des biens périssables de ce monde.

La masse pouvait-elle, à la longue, ne pas s'en rendre compte? C'est cette foi qu'elle avait en l'Eglise, en ces missi dominici qui s'en vaient et si des regrets l'accompagnaient, ce ne sont guère que les regrets de ceux qui en profitaient.

« Il faut à l'homme qui lutte, qui souffre et qui meurt, nous dit le jeune homme pauvre, un réconfort, une consolation et un espoir. »

Et voilà une justification historique de la vieille haine traditionnelle entre Bordeaux et Cahors.

A PROPOS DU QUERCY

M. Pierre Larue, ingénieur agronome et avocat à Toulouse, vient de détacher en plaquette une excellente étude sur notre Quercy, parue déjà dans le « Progrès agricole et viticole ».

Ce travail de vulgarisation scientifique est clair, précis, complet, fort intelligemment mené. Nos cultivateurs et nos viticulteurs y puiseront une foule de notions sur la nature du sol, les divers genres de cultures et l'élevage du bétail; ils y trouveront d'excellents conseils et de très bonnes recettes, relativement surtout à la culture du tabac et à la trufficulture qui sont deux des principales sources de revenus pour notre région.

La matière scientifique et documentaire est fort agréablement adoucie par des considérations géographiques et historiques très curieuses. Voici quelques lignes, entre autres, qui plairont aux fervents du « vieux Cahors »: « La Gironde utilisait de tout temps les vins du Quercy, mais elle en fut toujours jalouse. Jusqu'à la Révolution, les vins du Lot étaient admis sur les marchés de Bordeaux que du 25 décembre au 8 septembre de façon à permettre aux Bordelais d'écouler plus facilement leur récolte... »

« Lorsque la récolte des Palus et même des autres régions, était défectueuse, ou que les étrangers se plaignaient de fraude aux Bordeaux, le Parlement de Bordeaux attribuait la faute au coupage de leurs vins avec celui du Quercy. »

« Et voilà une justification historique de la vieille haine traditionnelle entre Bordeaux et Cahors. »

« La plaquette de M. Larue ne devrait pas seulement être entre les mains des agriculteurs; elle mériterait qu'on la lise sous les yeux de tous nos collègues, elle serait un excellent abécédaire régional, et mettrait dans les esprits des enfants de nos villages un fond de connaissances utiles et positives à côté des suggestions de légendes que les vieux maîtres d'école et les grands-mères provoquent dans leurs récits à propos de l'antique et glorieuse et belle province. »

« Ajoutons que M. Larue s'est inspiré des travaux des spécialistes régionaux en matière agricole, surtout des travaux de M. E. Rey, sénateur à l'honneur de qui il faut dire qu'il fut meilleur agronome que bon politicien. »

« M. Larue termine son étude par un souhait que l'on me permettra de renouveler après lui: « Nous croyons, dit-il, qu'il serait bon qu'une école d'agriculture près Cahors exerçât son influence sur tous les pays calcaires de la région (Dordogne, Lot, Aveyron) se spécialisant dans la culture du tabac, du châtaigner, du noyer, de la truffe, l'élevage et la fromagerie. »

qués pourraient se faire inscrire et après paiement de leur cotisation participer à la discussion.

La Commission. Groupe de la Jeunesse Républicaine Laïque. Les membres du Groupe de la Jeunesse Républicaine Laïque sont priés d'assister à la Réunion Générale qui aura lieu ce soir, samedi 9 mars, à 8 heures précises, au siège social (Mairie).

Transport et vente de l'ortolan. Pour répondre aux demandes qui lui ont été faites tendant à ce que le colportage de l'ortolan gras puisse avoir lieu pendant les mois de Juin et Juillet sur tout le territoire, M. le Ministre de l'Agriculture autorise à titre tout à fait exceptionnel et pour cette année seulement le colportage et la vente de l'ortolan gras du 1er Juin au 31 Juillet.

Pauvre fou. Depuis plusieurs mois, deux ou trois fois par semaine, un nommé Pouget, de Cremps, pénètre dans les locaux de la Banque de France, s'installe et surveille.

Le malheureux prétend que la Banque est sa maison, car là se trouverait sa fortune qui s'élève à un milliard.

Si on réussit à le faire sortir, le malheureux passe sa journée devant la porte de la Banque, en tenant des discours incohérents aux personnes qu'il rencontre.

Il ne quitte son poste que le soir, à la fermeture des bureaux pour rentrer chez lui à Cremps, à 28 kilomètres, d'où, le lendemain soit le lendemain ou le surlendemain au plus tard pour recommencer la même comédie.

Néanmoins, Pouget ne paraît pas être un dangereux, c'est plutôt un maniaque.

Le Dr et Madame Pierre DARQUIER, et M. Victor PUEL ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Mme Vve Louis LAYTOU, née PUEL.

Les prient les personnes qui, par oubli ou par erreur, n'auraient pas reçu une invitation aux obsèques, de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le levé du corps aura lieu dimanche 10 février, à 3 h. 45 du soir. L'assemblée à 4 h. rue du Lycée.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier: Paris, 8 mars, 1 h. 32 s.

Au Maroc

Une dépêche de Tanger annonce que l'attaque dans la région où était réfugié Raïssouli a commencé hier soir mais plus loin dans les montagnes.

La variole à Dunkerque

L'amélioration de l'état sanitaire à Dunkerque, continue.

Télégrammes reçus aujourd'hui: Paris, 9 mars, 9 h. 5 m.

Paris sans lumière

A la suite de la grève des ouvriers des secteurs électriques de Paris, de nombreux établissements publics ont fermé leurs portes faute de lumière.

Les journaux de Paris ont paru avec de grands retards.

Le rachat de l'Ouest

M. Clemenceau serait résolu à poser la question de confiance vendredi au Sénat sur la question du rachat de l'Ouest.

Au Maroc

Une mehalla dans un combat contre les rebelles aurait perdu 100 tués dont plusieurs officiers; les pertes des rebelles seraient insignifiantes.

Arrondissement de Cahors

Mercurès. Comité Républicain Radical. Le Comité Républicain Radical de Mercurès ne prend nullement ombrage du nouveau né qui veut grandir à côté de lui. Rien que la formation de ce groupement dont la ligne politique est sensiblement la même que celle de notre Comité, n'a pu raison d'être que dans des circonstances tenaces, nous lui souhaitons la bienvenue.

Nous agrions de même à l'égard d'un troisième, d'un quatrième Comité qui auraient des tendances analogues et qui voudraient user des droits que la République accorde à tous les citoyens.

Il est utile, en effet, d'étendre dans la commune le réseau des idées républicaines, de les faire pénétrer dans les milieux demeurés réfractaires jusqu'à ce jour et amener de nouvelles recrues à la République.

Nous désirons que le Comité d'avant-garde socialiste, imitant notre exemple, fasse de bonne besogne démocratique, néanmoins nous demeurons sceptiques, nous réservant de le juger à ses œuvres.

Le Comité Républicain Radical a produit les siennes. Il continuera à suivre invariablement son chemin, n'ayant en vue que, l'intérêt général, le triomphe de l'esprit laïque, et la réalisation des réformes promises.

Les bons cépages donnent seuls du bon vin: les électeurs de Mercurès et d'ailleurs, très experts dans les questions viticoles et autres, apprécieront à leur juste valeur les hommes qui se mettent au premier plan pour leur indiquer la bonne voie.

Il paraîtrait même que la série de ces articles n'est pas encore close et que ces stupidités nous réservent d'autres surprises. (Issont deux acolytes et les deux font la paire). C'est pourquoi ils nous annoncent à grands coups de casse un entrefilet contre un autre ami disent-ils en quête d'une recette particulière.

Nous espérons même qu'on ne s'arrêtera pas en si beau chemin et que tous les fonctionnaires républicains du canton, dignes de ce nom y figureront à tour de rôle.

Ce sera, pour ceux-là seuls, un titre de plus à leur actif de vrais et sincères démocrates.

Pour terminer, il nous plaît de faire savoir à nos mélancoliques cléricaux de marque, que nous sommes prêts, à la clôture de leur malicieuse et sottise entreprise, à mettre Touche-à-Tout, Bonne et autres, chacun à sa place.

Frayssinet-le-Gélat. Notre Touche-à-Tout ne recule devant rien. Est-ce parce que nous sommes complu jusqu'ici à ne dévoiler que les petites péccadilles qui ne sont plus démodées chez les gens d'Eglise.

Ce doux homme faisait distribuer à la sortie des messes dimanche aux enfants de l'école laïque, encore inconscients pour se rendre compte de la triste besogne dont ils étaient chargés et que nous signalons à l'attention des parents qui ne tiendront pas sans doute à assumer la responsabilité d'une pareille sottise, des petites brochures accusant en code Dreyfus d'être coupable de trahison.

Notre conscience de républicains honnêtes et consciencieux se révolte contre de pareils agissements et proteste de toute son énergie contre les mœurs cléricales de ces serviteurs de l'Italian Sarko.

Labenne. Dans sa séance dernière, le Conseil municipal de Labenne a pris une délibération relative à la location du presbytère de la commune.

Après une longue discussion, le conseil municipal a décidé de louer le presbytère au desservant moyennant la somme de 80 fr. toutefois les réparations à la charge du desservant.

Lauzès. Notre foire du 5 courant a été assez importante. Voici les principaux cours pratiqués: Bœufs d'attelage, de 400 à 800 fr. la paire.

Bovillons, de 250 à 400 fr. la paire. Brebis mères 25 à 40 fr. pièce. Agneaux de 18 à 25 fr. pièce, suivant grosseur.

Cochons de 15 à 30 fr. pièce suivant grosseur. Panique au foirail des bœufs. Vers les 3 heures de l'après-midi, alors que la foire battait son plein, un grand nombre de bœufs, rendus furieux par la poudre de cantharide, que quelques mauvais plaisants leur avaient mis dessus, se sont échappés du foirail et ont bousculé, et blessé plusieurs personnes, notamment le jeune Espéret du village de Sabadel, qui, dit-on, ne survivra pas aux blessures reçues.

Monteug. Enfant! Ce n'est plus un rêve!!! Nous venons d'apprendre avec une réelle satisfaction que le progrès n'est plus un leurre. Enfin! les lourdes et antiqués pataches ont fait leur temps. Enfin elles vont peut-être disparaître pour faire place à des moyens de locomotion plus pratiques et plus modernes.

Indigènes et visiteurs réjouissent nous, notre supplice est fini. Une compagnie, au capital de 175 000 francs vient en effet de se constituer pour mettre en exploitation une ligne de tramways automobiles à vapeur, Valence-Moissac-Cahors. Des affiches tout le long du parcours, indiquent les conditions de fonctionnement. Les études déjà faites sont très favorables au projet qu'on va, nous en ayons le ferme espoir, réaliser sans retard.

Une souscription est ouverte pour recueillir les fonds nécessaires à l'entreprise. Les actions, émises à un très bas prix, 100 francs, ne tarderont pas à être enlevées.

Deux mois après la clôture de la souscription c'est-à-dire vers le 1er mai, les autobus sillonneront notre contrée si terriblement desheritée et nous filerons alors joyeusement à la vitesse de nos chevaux-vapeur! Oh! le beau rêve!!!

Nous savons bien que les médiévistes, hantés par le rythme de notre très vieux jour vont se plaindre qu'on ravisse à notre cité son caractère hiératique. Que notre ville reste en elle-même un bourg moyenâgeux, nous le souhaitons, mais au moins, qu'on puisse en sortir! N'est-ce pas? Nous n'ignorons pas d'ailleurs que celui qui prétend contenir tout le monde est bien fou. Que ceux-là donc qui les regrets étoufferaient s'écrient avec amertume: « Mais où sont les cochons d'antan! » peu nous chaut si les fleurettes des champs nous envoient toujours leurs parfums, dans leurs gracieuses réverences qu'on nous salueant un passage, si les sources et les oiseaux s'interrompent point leur gazouillis, si le soleil continue à nous réchauffer, et surtout si la route se fait plus vite et mieux.

Comme il nous tarde que ces pénibles excursions (bien courtes pourtant) entre Monteug et les « cités voisines », auxquelles le besoin oblige, nous soient plus qu'une légende à l'instar de celles que rendit célèbre Quimper-Corentin. Comme il nous tarde de saluer cette aura poétique d'un étonnement égal à celui qui saisit nos esprits à l'audition des histoires de nos mères, grand sur le bon vieux temps, ceux qui plus favorisés n'auront plus qu'à supporter le récit de ces incroyables aventures.

L'œuvre donc. Nous adressons au Comité d'initiative, avec nos félicitations les plus sincères, nos encouragements et nos souhaits les plus joyeux, persuadés qu'on ne nous chante plus l'air de la vieille chanson si connue dont on nous a si longtemps bercés jusqu'à nous endormir.

« Mais hélas! ce n'était qu'un rêve »

CHRONIQUE

Syndicat des planteurs de tabac de la commune de Cahors. Les planteurs de tabac sont informés que dimanche prochain, 10 mars, à deux heures de l'après-midi, dans une salle de la mairie, de Cahors, aura lieu l'Assemblée générale trimestrielle du Syndicat.

Service des Pharmacies

La pharmacie de garde pour le dimanche 10 Mars est la pharmacie FAYRIT, 8 boulevard Gambetta, près du collège des jeunes filles.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 2 au 9 mars 1907. Naissances. Cafinmas, Louis, aux Mayrins. Josephine, à la Maternité.

Publication de Mariage. Françoise, Auguste-Léon, employé de commerce et Lemozy, Marie-Germaine, s. p.

Mariages. Selves, Jules, cultivateur et Vignes, Louise-Emilie, fille de service.

Decès. Couderc, Cécile, Vve Richard, s. p. 63 ans, Rue Ronssseau.

Decès. Rosse, Marie, épouse Courcierès, 36 ans, rue l'Estieu, 7.

Decès. Ambroise, Marie, s. p., Vve Minhiot, 67 ans, hospice.

Decès. Buzenac, Jean, s. p., 73 ans, hospice.

Service des Pharmacies

La pharmacie de garde pour le dimanche 10 Mars est la pharmacie FAYRIT, 8 boulevard Gambetta, près du collège des jeunes filles.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 2 au 9 mars 1907. Naissances. Cafinmas, Louis, aux Mayrins. Josephine, à la Maternité.

Publication de Mariage. Françoise, Auguste-Léon, employé de commerce et Lemozy, Marie-Germaine, s. p.

Mariages. Selves, Jules, cultivateur et Vignes, Louise-Emilie, fille de service.

Decès. Couderc, Cécile, Vve Richard, s. p. 63 ans, Rue Ronssseau.

Decès. Rosse, Marie, épouse Courcierès, 36 ans, rue l'Estieu, 7.

Decès. Ambroise, Marie, s. p., Vve Minhiot, 67 ans, hospice.

Decès. Buzenac, Jean, s. p., 73 ans, hospice.

Decès. Lestandie, Antoine, propriétaire 68 ans, rue St-Georges, 21.

Decès. Lacombe, Françoise-Eudoxie, Vve Marafutchi, s. p., 81 ans, rue Brive.

Decès. Pachin, Bertrand, cultivateur, 73 ans, hospice.

Decès. Fenouillet, Marie-Françoise-Philomène-Léonie, Vve Combes, professeur de Musique, 70 ans, boulevard Gambetta, 85.

Decès. Puel, Eugénie, veuve Laytou, 54 ans, rue du Lycée, 34.

Saint-Pantaléon

Mis en demeure, par l'Administration Préfectorale, d'avoir à fournir le bois nécessaire pour le chauffage des écoles de la commune...

St-Cyprien

Le Journal du Lot est en vente, à St-Cyprien, chez M. Boyer, forgeron en face l'Eglise.

Arcambal. — Le nommé Bras est tombé du haut d'une échelle et s'est blessé grièvement.

Latouche. — Le Comité Radical a procédé à l'élection de son bureau.

Limogne. — La foire a été très importante.

Douelle. — Dimanche le cadavre de la femme Piquès a été retrouvé dans le Lot.

Soturac. — Le 23 mars aura lieu l'adjudication pour les travaux de construction de Fumel à Bonaguil.

Castelnau. — Dimanche à 2 heures réunion du Comité républicain.

Albay. — M. Solady a été déclaré adjudicataire des travaux de voirie.

Castelnau. — On signale la disparition d'un vieillard de 60 ans qui a quitté son domicile...

Pessac. — La délibération du Conseil municipal relative à la location gratuite a été annulée.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Cours secondaires de jeunes filles de Figeac. — Dimanche à deux heures a eu lieu une séance musicale...

Dans la salle des fêtes très joliment décorée un public choisi et bienveillant paraitrait tout disposé à applaudir...

Ce fut une fête des plus agréables, mais ce fut aussi, car aux cours on n'oublie jamais les malheureux, une fête de bienfaisance...

Puybrun

Nous avons publié dans notre numéro du 8, une lettre de M. Vital, maire de Puybrun en réponse à un entrefilet paru dans nos colonnes le 3 mars.

A dimanche prochain la réponse de notre correspondant.

Nous recevons avec plaisir d'insérer la lettre suivante :

Les deux homologues père et fils vus indirectement dans un article paru dimanche dernier dans le Journal du Lot, et signé Labrousse Alexandre...

Jean LABROUSSE, et Edouard LABROUSSE, Limonadiers à Puybrun (Lot).

Le Conseil municipal, dans sa dernière séance, a pris une délibération par laquelle il refuse de signer tout contrat relatif à la location de l'église...

Aynac

J'avais résolu d'interrompre momentanément ma correspondance, afin de prendre quelques jours de repos...

Dans un précédent numéro de la Défense, X. qui doit avoir de l'esprit à de...

revendre, il faut le croire du moins, puisqu'il veut nous en donner, essaye de se payer ma tête parce que j'ai parlé de contre-vérités...

A cet « intellectuel » à cet « illustre » personnage qui prétend nous donner des leçons de franchise...

Passons maintenant au compte de Toulouse. Vous savez chers lecteurs, que pour rien au monde je ne voudrais pas freisser mon très cher et illustre parain...

Il doit vraiment se croire doué d'une rare intelligence ce pauvre Lautrec, pour que dans la Défense de dimanche dernier il ose insinuer que notre ami Cadiergues perd la « boussole ».

Je m'aperçois quant à moi, que l'eau de Lourdes qu'on dit si miraculeuse, ne guérit pas la paralysie du cerveau à moins que ce pauvre Toulouse qui aime tant à y baigner les autres, n'ait oublié d'y faire lui-même le plongeon car si elle était seulement purgative elle l'eût probablement soulagé de ses meninges.

Puisque ce pauvre Bertrand veut encore revenir sur les bons procédés de nos anciens châtelains, qui n'ont jamais dit, il empiète sur les terrains communaux et nous demande avec ironie si les conseillers municipaux de ce temps étaient paralysés qu'ils ne puissent empêcher ces abus...

Un bon vieux me raconte un de ces jours qu'à certaine époque quelques paysans un peu plus énergiques que les camarades étaient allés le fusil en bandoulière faucher dans le pré de la Cayrouse et les châtelains se sont parités contents de les regarder des fenêtres du château sans oser leur faire dresser procès-verbal...

Mise au point. — Je me vois obligé, malgré ma détermination pourtant bien prise de négiger les insinuations de M. l'abbé Louis Landes à mon sujet...

Assier

Les explications que je veux donner aujourd'hui, j'estime les devoirs à mes amis les électeurs qui, à plusieurs reprises, contrairement aux vœux de M. le Curé et de ses tenants, m'ont délégué au Conseil municipal pour les représenter.

Aux seuls, je tiens à dire pourquoi une place reste obstinément vide au bas des délibérations dont parle M. Louis Landes parce qu'à eux seuls je dois des comptes pour qu'en toute connaissance ils puissent juger mes actes politiques.

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère. Aussitôt après, M. le Maire qui avait parlé de 250 francs présentait une note de 2400 francs à payer à la famille Landes pour remboursement de réparations diverses faites au local occupé par elle depuis de longues années.

Il n'en a pas été ainsi. Au lieu de nous réunir comme il avait été convenu, M. le maire nous fit dire par M. le secrétaire que nous pouvions aller non pas à la mairie, mais chez ce dernier à la boulangerie signer la délibération arrêtée et devenue définitive par la volonté de ces MM. de la majorité.

Je ne sais si mes collègues ont opposé leur signature au bas de cette délibé-

tion, mais M. l'abbé Louis Landes parle d'une place vide et comme je me suis abstenu, je suppose qu'il ne peut être question de ce moi.

Je n'ai pas cru, en effet, pouvoir signer une délibération prise dans de pareilles conditions. Le bail a été prévu au prix de 200 francs et pour une durée de 18 ans au lieu de 15 comme le prétend M. Landes...

En admettant que nous ne discutons pas la réalité des réparations, par qui ont-elles été autorisées, payées ?

Le registre des délibérations porte-t-il trace d'une autorisation quelconque à leur sujet ? M. le Maire, Président de droit de la fabrique, a-t-il pris sur lui de permettre des travaux pouvant compromettre tôt ou tard les finances communales ?

La fabrique d'Assier a-t-elle manqué de ressources au point de ne pas collaborer à des dépenses auxquelles contribuent habituellement les fabriques ? M. le Curé a sans doute retiré des quittances à son nom, mais ne peut-il pas en être pour cela comme pour certains objets mobiliers de l'Eglise notamment les statues de la Vierge, de St-Joseph et autres ?

Comme on s'étonnait de l'enlèvement de ces objets, opérations dont M. Louis Landes revendique si hautement la responsabilité ne lui fut-il pas répondu : « Nous avons les quittances ! »

En résumé, il ne s'agit pas de savoir si la compensation serait préjudiciable à la commune ou au bureau de bienfaisance. M. le Maire ne nous ayant, comme d'habitude, donné aucune explication, j'avais cru que le presbytère dépendait de la fabrique et devait être dévolu au bureau de bienfaisance.

Même dans ce cas, pourquoi n'aurait-on pas cette somme au bureau de bienfaisance de la manière à pouvoir donner toute l'année du pain aux pauvres ? Mais la majorité réactionnaire de notre conseil s'en moque un peu.

Pour en revenir à la compensation demandée, le point important, le seul, est de savoir si elle est admissible, car, en définitive, ce sont toujours les contribuables qui paient.

Les électeurs d'Assier m'ont envoyé au Conseil pour défendre les intérêts de la commune ; en agissant comme je l'ai fait je ne crois pas avoir manqué à mes devoirs envers eux.

Louis DOUCET

Conseiller municipal, membre de la Commission administrative du bureau de bienfaisance.

Saignes

Elections municipales. — Comme nous l'avons dit, il y a quelques jours, le Conseil municipal de Saignes, demissionnaire à la suite des difficultés qui a créées l'application de la loi de séparation...

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère.

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère.

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère.

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère.

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère.

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère.

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère.

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère.

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère.

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère.

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère.

Arrondissement de Gourdon

Dégagnac

Bibliothèque populaire. — Nous sommes très heureux de publier la lettre suivante que M. Malvy, député du Lot, vient de recevoir du Ministère de l'Instruction publique.

Monsieur le député et cher collègue, j'ai l'honneur de vous informer que, par décision en date du 26 février 1907, j'ai accordé une concession de livres à la bibliothèque populaire de Dégagnac.

Je suis heureux d'avoir pu consacrer ainsi l'intérêt que vous apportez à cette bibliothèque.

Le Ministre de l'Instruction publique. Signé : BRIAND.

Nous remercions vivement le sympathique député de Gourdon pour les démarches qu'il a bien voulu faire dans cette circonstance.

La foire. — La foire du 5 mars, l'une des plus importantes de l'année a été favorisée par un très beau temps.

Très peu de volailles. Vieilles poules et poulet ont valu indistinctement un franc la livre, en moyenne.

Les œufs valaient 0 fr. 70 la douzaine.

Vayrac

Réunion. — Dimanche dernier sur la convocation de M. Chambon, président de la Commission de l'éclairage électrique, les abonnés se sont réunis à la mairie à 8 heures du soir.

En résumé, il ne s'agit pas de savoir si la compensation serait préjudiciable à la commune ou au bureau de bienfaisance. M. le Maire ne nous ayant, comme d'habitude, donné aucune explication, j'avais cru que le presbytère dépendait de la fabrique et devait être dévolu au bureau de bienfaisance.

Même dans ce cas, pourquoi n'aurait-on pas cette somme au bureau de bienfaisance de la manière à pouvoir donner toute l'année du pain aux pauvres ? Mais la majorité réactionnaire de notre conseil s'en moque un peu.

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère.

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère.

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère.

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère.

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère.

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère.

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère.

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère.

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère.

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère.

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère.

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère.

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère.

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère.

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère.

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère.

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère.

Le 17 février dernier, le Conseil municipal décidait, sur ma proposition, de fixer à 200 francs le loyer annuel du presbytère.

SUPERBES!

LA PREUVE. Avesnes s/ Helpe (Nord), 24 Janvier 05. L'Emulsion Scott a rendu la vie à mes deux enfants. L'ainé était maigre, pâle, fiévreux, il a maintenant bonne mine et mange avec appétit.

LE POURQUOI. Cet éminent Docteur reconnaissant que l'Emulsion Scott seule est faite de l'huile de foie de morue de Norvège la plus pure, reconnaissant aussi la perfection du procédé spécial de fabrication de l'EMULSION SCOTT.

Bibliographie. LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction: 26 rue Racine, Paris, 6e. Sommaire de 10 mars 1907.

Bulletin Financier. Paris le 8 Mars. Quelques réalisations provoquent un début de séance d'aujourd'hui une forte baisse sur le Rio.

LA HERNIE et les Déplacements des Organes.

LA Méthode "CLAVERIE" de Paris est sans rivale au monde pour le soulagement et la guérison de ces infirmités.

Tous nos lecteurs connaissent la réputation universelle acquise par M. CLAVERIE le renommé Spécialiste de Paris.

Les automobiles Porthos terminent à 158 fr. Cette entreprise qui ne fabrique que des voitures de grand luxe reçoit depuis quelques jours des commandes par grosses quantités.

BOURSE DU TRAVAIL. BUREAU DE PLACEMENT POUR LES DEUX SEXES. Offres et demandes d'emploi du 1er au 7 mars 1907.

Chemin de fer d'Orléans. Billets d'aller et retour de famille à prix réduits.

Atelier de Tapisserie. JEAN MISPOULIÉ TAPISSIER. 41, Rue Saint-Urcisse, CAHORS.

Occasion. A vendre à un prix avantageux une grande maison d'un très bon rapport située Place Saint-James et rue de la Charité.

A VENDRE. POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE UN COUPÉ. Très léger, en excellent état.

AVIS. Boucs ans cornes à vendre, quatre ans et trois ans. Adresse au bureau du journal.

Bibliographie

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1763, du 9 mars 1907.

Les phoqueries des îles Pribilofs, par V. Forbin. — Origine de la suette miliaire, par le Dr A. Cartas. — Un chemin de fer en 1810. — Nouveautés cyclistes, par G. Chalmars. — Alésia, par Jean-Paul Laffitte. — Nouvelle automobile de guerre, par R. L. — Le problème électro-chimique de la fixation de l'Azote, par A. Hébert. — Les mines de sel de Taodeni, par Gustave Regelpelger. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 4 mars 1907, par Ch. de Villedeuil. — Modérateur de vitesse par J. Laffargue.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

Chemin de fer d'Orléans

Billets d'aller et retour individuels et de famille

pour les stations thermales et hivernales

des Pyrénées Occidentales et Orientales et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies de Béarn, etc... Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses bureaux succursales de Paris pour les stations thermales et hivernales désignées ci-dessus :

1° — des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2° — des billets aller et retour de

famille en 1^{re}, 2^e, 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes et sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

M-A. FALLIÈRES
MARCHAND-TAILLEUR
75, Boulevard Gambetta, CAHORS
COSTUMES SUR MESURE
Travail soigné
Grand choix de draperies françaises et anglaises
POUR COMPLETS
Spécialité de pantalons et gilets fantaisies
Alpagas. — Couffils

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCEE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE
D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFE TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR
LUI-MÊME

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait
et entièrement garanti



LACTINA SUISSE
ALIMENT POUR VEAUX
Médaille d'Argent, Expos. Univ. Paris 1900
Médaille d'Or, Expos. Univ. Liège 1905
Aliment complet, remplaçant avec une énorme économie le lait naturel pour l'élevage et l'élevage des veaux et porcelets. — 25 ANS DE SUCCÈS.
USINE : Place des Charpennes, LYON.
On demande des dépositaires là où il n'en existe pas encore, La "LACTINA SUISSE" se trouve chez MM.

Syndicat agricole du Lot, à Cahors. — E. Espinasse, épicerie à Limogne. — De-meaux, grainetier à Montcuq. — Pierre Bachler, sellier à Bagnac. — Léon Doulan, épicerie à Assier. — A. Cayrol, grainetier à Lacapelle-Marival. — F. Martignoutte, épicerie à Assier. — Lamothe et Chansard, négociants à St-Céré. — Souladie jeune, épicerie à St-Céré. — V.-E. Doumer, pharmacien à Labastide-Murat. — Frédéric Merlange, épicerie à Martel. — L. Laga-pie, pharmacien à Catus. — L. Landes, pharmacien à Gramat.

Maison de confiance

dem. rep. pour vente huile, savon, café. S'adres. H. CAILLO, jeune, Salon (Provence).

RELIGIEUSE, donne secret pr guérir enfants urinant au lit. Ecr. Maison Buret, à Nantes.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

FEUILLETON DU «Journal du Lot» 48

URSULE MIROUËT

Par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

LA SUCCESSION DE MINORET

— Il est bien entendu, reprit Minoret que je ne donne les cent mille francs qu'au mariage de notre parente, à qui je veux faire un sort, par considération pour défunt mon oncle.

— Et pourquoi pas un peu pour moi ? dit malicieusement Goupil, en soupçonnant quelque secret dans la conduite de Minoret. N'est-ce pas à mes renseignements que vous devez d'avoir pu réunir vingt-quatre mille francs de rente d'un seul tenant, sans enclaves, autour du château du Rouvre ? Avec vos prairies et votre moulin qui sont de l'autre côté du Loing, vous y ajoutez seize mille francs ! Voyons, gros père, voulez-vous jouer avec moi franc jeu.

— Oui.
— Eh bien, afin de vous faire sentir mes crocs, je mijoterai pour Massin l'acquisition du Rouvre, ses parcs, ses jardins, ses réserves et ses bois.
— Avise-toi cela, dit Zélie en inter-

venant.

— Eh bien, dit Goupil en lui lançant un regard de vipère ; si je veux, demain Massin aura tout cela pour deux cent mille francs.

— Laisse-nous, ma femme, dit alors le colosse en prenant Zélie par le bras et la reavoyant ; je m'entends avec lui... Nous avons eu tant d'affaires, reprit Minoret en revenant à Goupil, que nous n'avons pu penser à vous ; mais je compte bien sur votre amitié pour nous avoir le Rouvre.

— Un ancien marquisat, dit malicieusement Goupil, et qui vaudrait bientôt entre vos mains cinquante mille livres de rente, plus de deux millions, au prix où sont les biens.

— Et notre substitut épouserait alors la fille d'un maréchal de France, ou l'héritière d'une vieille famille qui le pousserait dans la magistrature, à Paris, dit le maître de poste en ouvrant sa large tabatière et offrant une prise à Goupil.

— Eh bien, jouons-nous franc jeu ? s'écria Goupil en se secouant les doigts. Minoret serra les mains de Goupil en lui répondant :

— Parole d'honneur !
Comme tous les gens rusés, le maître clerc crut, heureusement pour Minoret, que son mariage avec Ursule était un prétexte pour se raccommoder avec lui, depuis qu'il leur opposait Massin.

— Ce n'est pas lui, se dit-il, qui a

trouvé cette bourde ; je reconnais ma Zélie, elle lui a dicté son rôle. Bah ! lâchons Massin. Avant trois ans, je serais, moi, le député de Sens, pensa-t-il. En apercevant alors Bongrand, qui allait faire son whist en face, il se précipita dans la rue.

— Vous vous intéressez beaucoup à Ursule Mirouët, mon cher monsieur Bongrand, lui dit-il ; vous ne pouvez pas être indifférent à son avenir. Voici le programme : elle épouserait un notaire dont l'étude serait dans un chef-lieu d'arrondissement. Ce notaire, qui sera nécessairement député dans trois ans, lui reconnaîtrait cent mille francs de dot.

— Elle a mieux, dit sèchement Bongrand. Madame de Portenduère, depuis ses malheurs ne va guère bien ; hier encore, elle était horriblement changée, le chagrin la tue ; il reste à Savinien six mille francs de rente, Ursule a quarante mille francs ; je leur ferai valoir leur capitaux à la Massin, mais honnêtement, et, dans dix ans, ils auront une petite fortune.

— Savinien ferait une sottise ; il peut épouser quand il voudra mademoiselle du Rouvre, une fille unique à qui son oncle et sa tante veulent laisser deux héritages superbes.

— Quand l'amour nous tient, adieu la prudence, a dit la Fontaine. Mais qui

est-ce, votre notaire ? car après tout...

reprit Bongrand par curiosité.

— Moi, répondit Goupil, qui fit tressaillir le juge de paix.

— Vous ? répondit Bongrand sans cacher son dégoût.

— Ah bien ? votre serviteur, monsieur,

répliqua Goupil en lançant un regard plein de fiel, de haine et de défi.

— Voulez-vous être la femme d'un notaire qui vous reconnaîtrait cent mille francs de dot ? s'écria Bongrand en entrant dans la petite salle et s'adressant à Ursule, qui se trouvait assise auprès de madame de Portenduère.

Ursule et Savinien tressaillèrent par un même mouvement et se regardèrent : elle en souriant, lui sans oser se montrer inquiet.

— Je ne suis pas maîtresse de mes actions, répondit Ursule en tendant la main à Savinien, sans que la vieille mère pût voir ce geste.

— Aussi ai-je refusé sans seulement vous consulter.

— Et pourquoi ? dit madame de Portenduère. Il me semble, ma petite, que c'est un bel état que celui de notaire.

— J'aime mieux ma douce misère, répondit-elle ; car, relativement à ce que je devais attendre de la vie, c'est pour moi l'opulence. Ma vieille nourrice m'épargne, d'ailleurs, bien des soucis, et je n'irai pas troquer le présent, qui

me plait, contre un avenir inconnu.

Le lendemain, la poste versa dans deux coeurs le poison de deux lettres anonymes ; une à madame de Portenduère et l'autre à Ursule. Voici celle que reçut la vieille dame :

« Vous aimez votre fils, vous voulez l'établir comme l'exige le nom qu'il porte, et vous favorisez son caprice pour une petite ambitieuse sans fortune, en recevant chez vous une Ursule, la fille d'un musicien de régiment ; tandis que vous pourriez le marier avec mademoiselle du Rouvre, dont les deux oncles, MM. le marquis de Ronquerolles et le chevalier du Rouvre, riches chacun de trente mille livres de rente, pour ne pas laisser leur fortune à ce vieux fou de M. du Rouvre, qui mange tout, sont dans l'intention d'en avantager leur nièce au contrat. Madame de Sérizy, tante de Clémentine du Rouvre, qui vient de perdre son fils unique dans la campagne d'Alger, adoptera sans doute aussi sa nièce. Quelqu'un qui vous veut du bien croit savoir que Savinien serait accepté. »

Voici la lettre pour Ursule :

« Chère Ursule, il est dans Nemours un jeune homme qui vous idolâtre ; il ne peut pas vous voir travaillant à votre fenêtre sans des émotions qui lui prouvent que son amour est pour la vie.

Ce jeune homme est doué d'une volonté

de fer et d'une persévérance que rien ne décourage : accueillez donc favorablement son amour, car il n'a que des intentions pures et vous demande humblement votre main, dans le désir de vous rendre heureuse. Sa fortune, quoique déjà convenable, n'est rien comparée à celle qu'il vous fera quand vous serez sa femme. Vous serez un jour reçue à la cour comme la femme d'un ministre et l'une des premières du pays. Comme il vous voit tous les jours sans que vous puissiez le voir, mettez sur votre fenêtre un des pots d'œillets de la Bougival, vous lui aurez dit ainsi qu'il peut se présenter. »

Ursule brûla cette lettre sans en parler à Savinien. Deux jours après, elle reçut une autre lettre ainsi conçue !

« Vous avez eu tort, chère Ursule, de ne pas répondre à celui qui vous aime plus que sa vie. Vous croyez épouser Savinien, vous vous trompez étrangement. Ce mariage n'aura pas lieu. Madame de Portenduère, qui ne vous recevra plus chez elle, va ce matin au Rouvre, à pied, malgré l'état de souffrance où elle est, y demander pour Savinien la main de mademoiselle du Rouvre.

(A suivre)

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Mollère
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

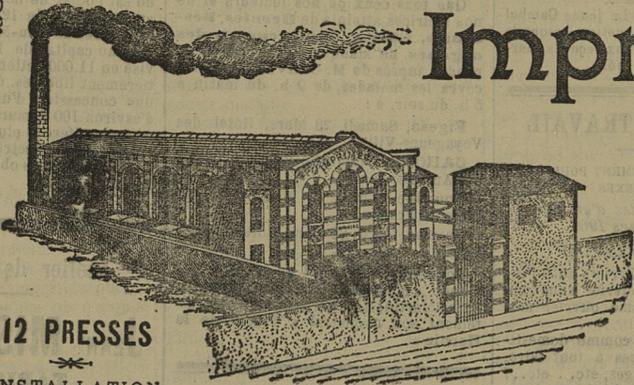
Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS



12 PRESSES

INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.